

- 441 Aide au maintien à
domicile des personnes âgées

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/70

Service Chef de file :

Service des droits et prestations pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits dévolus au maintien à domicile des personnes âgées pour 2015.

Les propositions financières en faveur du maintien à domicile recouvrent en premier lieu les prestations d'aide sociale obligatoires et en second lieu l'appui aux aidants naturels, qui assurent une mission de maintien à domicile insuffisamment reconnue.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAP	MAISON DE L'AUTONOMIE	309 000,00
	TOTAL	309 000,00

4411- Aides ménagères à domicile

L'aide-ménagère légale permet aux personnes âgées de 60 ans et plus de bénéficier des aides et services nécessaires à l'accomplissement des activités liées à certains travaux ménagers et de contribuer à leur maintien à domicile. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au titre de l'aide-ménagère est identique à celui de l'année précédente et s'établit à 226. Le montant 2014 du crédit est ainsi reconduit à 300 000 € auxquels s'ajoutent 3 000 € correspondant aux frais de télégestion liés à la mise en place de celle-ci dans le champ de l'aide-ménagère.

4414- Formation des aidants naturels

Les aidants familiaux viennent en aide à titre non professionnel à des personnes dépendantes de leur entourage et contribuent ainsi largement au maintien à domicile des personnes âgées. La prévention de l'épuisement et de l'isolement des aidants naturels font ainsi l'objet d'animations territoriales portées par les unités d'action médico-sociales du Département en direction des aidants. Le crédit proposé au budget primitif 2015 pour la réalisation de ces actions s'établit à 6 000 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4411	Aides ménagères à domicile, allocations de services ménagers	303 000,00
4414	Formation des aidants naturels	6 000,00
	TOTAL	309 000,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 441 – Aide au maintien à domicile des personnes âgées.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY